

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 27 août 2024 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents

Monsieur le conseiller Mario Langevin
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Pierre Nelson Renaud
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Carole Robert
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Madame la conseillère Véronique Danis
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Bouchette
Blue Sea
Bois-Franc
Cayamant
Denholm
Egan-Sud
Lac Sainte-Marie
Low
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont absents :

Madame la conseillère Anne Potvin
Monsieur le conseiller Mathieu Caron
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Francine Fortin

Déléage
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Maniwaki

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, greffière, des employé(e)s de la MRC, un journaliste ainsi que des membres du regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Monsieur le conseiller Nicolas Malette déclare la séance ouverte à 18h.

2024-R-AG251

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 27 août 2024

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour du 27 août 2024 avec le retrait des deux points suivants;

600-8 DG – Octroi de contrat – Services professionnels pour la mise à jour d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales.

690-1 DG – Demande d'achat de terrain – bail villégiature, dossier 700469 00 000, affectant le lot 4 167 457 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Grand-Remous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG252

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 18 juin 2024

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Dépôt rapport d'activités mensuel de la préfète – Période du 21 juin 2024 au 16 août 2024

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-R-AG253

Adoption – Règlement 2024-391 « concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »

Considérant qu'en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c., T-11.001), ci-après appelée la Loi, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire ou préfet et de ses autres membres;

Considérant qu'il y a lieu de refondre le règlement 2023-384 actuellement en vigueur, suite à des recommandations formulées par les membres du comité de l'Administration générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ont été respectées, incluant la publication prévue à son article 9;

Considérant le dépôt et la présentation de projet de règlement 2024-391 à la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG tenue le 29 avril 2024;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 29 avril 2024 accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du projet de règlement 2024-391 modifié a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance ordinaire du 18 juin 2024 que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2024-391 « concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG254

Transfert de fonds – Fonds de développement régional – Règlement 2024-391 concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil

Considérant l'entrée en vigueur du règlement 2024-391 à la suite de la séance ordinaire du Conseil tenue le 27 août 2024;

Considérant que le règlement 2024-391 est rétroactif au 1^{er} août 2024;

Considérant que pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2024 un manque à gagner de 36 000\$ est à couvrir;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'administration générale dans ce dossier;

En conséquence, madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, appuyée par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'utiliser le montant de 36 000,00\$ à même le Fonds de développement régional afin

de couvrir le manque à gagner à la suite de l'application et l'entrée en vigueur du règlement 2024-391.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG255	Autorisation – Recherche de prix sur invitation – Vérification comptable-Auditeur externe
Considérant l'échéance du contrat 210706 « Vérification comptable-Auditeur externe » octroyé à Dignard Éthier CPA Inc. pour les années 2021-2022-2023;	
 Considérant la nécessité de lancer une nouvelle recherche de prix, sur invitation auprès de firmes comptables ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRC, pour la vérification comptable des états financiers 2024, 2025 et 2026 de la MRC et des TNO;	
 En conséquence , monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Carole Robert, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction des ressources financières, humaines et matérielles à lancer une recherche de prix sur invitation pour l'octroi d'un contrat de « Vérification comptable-auditeur externe » pour la MRC et les TNO, pour les années 2024, 2025 et 2026.	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG256	Autorisation de signature – convention pour activités spécifiques (ES-2024-70-210)
Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRCVG d'appuyer la signature de l'entente spécifique (ES-2024-70-210) avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais.	
 Il est également résolu de désigner madame Chantal Lamarche, préfète ainsi que madame Joanie Courchaine, directrice générale à titre de signataires de cette entente spécifique.	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG257	Autorisation de signature – convention pour activités spécifiques (ES-2024-69-218)
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est résolu par le Conseil de la MRCVG d'appuyer la signature de l'entente spécifique (ES-2024-69-218) avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais.	
 Il est également résolu de désigner madame Chantal Lamarche, préfète ainsi que madame Joanie Courchaine, directrice générale à titre de signataires de cette entente spécifique.	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG258	Autorisation – Signature avenant 3 de la Convention d'aide financière dans le cadre du réseau « Accès entreprise Québec 2020-2025 »
Considérant la résolution 2021-R-AG063 adopté le 16 février 2021 autorisant la signature de la Convention d'aide financière;	
 Considérant que l'Avenant 3 de la présente convention prévoit la modification des articles 4.9, 4.10 et 6 de la Convention d'aide financière intervenue entre les parties en date du 28 septembre 2021, tel que présenté dans l'Avenant 3 de cette Convention;	
 Considérant que l'avenant 3 fait partie intégrante de la Convention d'aide financière intervenue entre les parties le 28 septembre 2021 et lie celles-ci;	
 En conséquence , madame la conseillère Véronique Danis, appuyée par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, à signer l'Avenant 3 de la Convention d'aide financière.	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG259

Autorisation de signature – Convention d’aide financière – Programme d’aide au développement du transport collectif (PADTC)

Madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, appuyée par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRCVG d'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète ainsi que madame Joanie Courchaine, directrice générale à signer la convention d’aide financière dans le cadre du programme d’aide au développement du transport collectif.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CONSEIL

2024-R-AG260

Appui à la MRC de Témiscamingue – Demande de maintien du programme « soutien au travail autonome (STA) »

Considérant que Services Québec annonçait récemment la suspension de la mesure Soutien au travail autonome (STA);

Considérant que la mesure STA, financée par le Fonds de développement du marché du travail, est une mesure orientée vers l’employabilité;

Considérant que Services Québec a considérablement resserré les critères d’admissibilité de la mesure, limitant l’accessibilité de cette dernière auprès de la clientèle entrepreneuriale;

Considérant que le contexte actuel de pénurie de la main-d’œuvre est favorable à l’intégration sur le marché du travail des clientèles ciblées par la mesure STA;

Considérant que le contexte actuel de pénurie de la main-d’œuvre a un impact défavorable sur le dynamisme entrepreneurial québécois s’exprimant notamment par une baisse du taux d’intention d’entreprendre;

Considérant que cette mesure a grandement contribué au développement et la croissance de petites et moyennes entreprises sur notre territoire;

Considérant qu’aujourd’hui nous comptons de nombreuses entreprises prospères qui ont vu le jour grâce à cette mesure, contribuant ainsi la vitalité économique de notre territoire;

Considérant que les travailleurs autonomes, les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans la diversification de notre économie dans la création d’emplois;

Considérant une recommandation favorable pour cet appui par la Société de développement du Témiscamingue;

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Nelson Renaud, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’appuyer la résolution 06-24-236 de la MRC de Témiscamingue dans leur demande de maintien du programme de soutien au travail autonome (STA).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG261

Suivi de la correspondance – Programme d’électrification du transport scolaire

Considérant la résolution 2024-R-AG199 appuyant la compagnie « Transport Lemens Inc » dans sa demande de bonification du programme d’électrification du transport scolaire;

Considérant que ce programme annoncé par le gouvernement du Québec exige que tout nouvel autobus scolaire immatriculé aux fins du transport d’élèves soit propulsé par l’électricité d’ici 2030;

Considérant la correspondance reçue du ministre en date du 26 juillet 2024 en guise de réponse à la résolution 2024-R-AG199 soulignant que des travaux sont en cours afin de prolonger le Programme et de l’actualiser aux besoins des transporteurs;

Considérant que malgré cette correspondance, soi-disant positive, l’entreprise Transport Lemens Inc, se trouve actuellement dans une situation précaire à la suite de l’achat de leur autobus scolaire électrique à plus de 300 000,00\$ en plus des frais associés à l’installation de la borne et les frais reliés à l’électricité, sur une aide financière de 150 000,00\$;

Considérant que suite à cet achat par l’entreprise de transport, plusieurs problématiques sont survenues avec la transmission, la direction ainsi que la batterie. La transmission et la direction ont dû être remplacées, et ce, après seulement 40 km de transport avec ce véhicule;

Considérant que les pièces et la main-d’œuvre sont difficilement accessibles et disponibles, l’entreprise ne sera pas en mesure de l’utiliser pour le début de l’année scolaire 2024;

Considérant ces éléments, plusieurs bris de services du transport scolaire pour la prochaine année scolaire sont à prévoir;

Considérant que plusieurs plaintes ont été entendues par la Fédération des Transporteurs par Autobus;

Considérant tous ces enjeux de bris mécanique, la confiance de ces engins électriques n’est plus à son maximum considérant que la sécurité des enfants est compromise;

En conséquence, madame la conseillère Cheryl Sage Christensen, appuyée par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au gouvernement du Québec ainsi qu’au ministère des Transports et de la mobilité durable ;

- Une dérogation de minimum 5 ans, afin de permettre aux entreprises de transport scolaire de bénéficier d’un délai supplémentaire afin de répondre aux critères du Programme;
- Bonifier l’aide financière permettant aux compagnies de transports de couvrir une plus grande partie des frais associés à l’achat des autobus électriques à 100%.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG262

Demande au ministère du Transport et de la Mobilité durable du Québec – Avancement des travaux sur la route 105

Considérant la dernière résolution adoptée par le Conseil de la MRCVG lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2023 relativement à une demande d’accès à l’information au MTQ quant au portrait de la route 105;

Considérant que depuis cette résolution, plusieurs autres revendications ont été faites afin d’améliorer l’état de la route 105;

Considérant qu’une rencontre avec l’équipe du ministère du Transport et de la mobilité durable et les membres du Conseil de la MRCVG a eu lieu afin de présenter la carte des travaux pour les années 2024 à 2026;

Considérant que malgré l’annonce du ministère au printemps dernier, les travaux annoncés ne sont toujours pas débutés à ce jour et l’hiver approche à grands pas.

Considérant que la promesse d’investissement pour l’année 2024 quant aux travaux sur la route 105 n’est pas tenue ;

Considérant que l’état de la route 105 enfreint le roulement de l’économie au sein de la MRCVG;

Considérant que la qualité de vie des utilisateurs journaliers soit ; les citoyens, les agriculteurs, les ambulanciers, les agents de la Sureté du Québec, les transporteurs par autobus scolaire, les transporteurs en vrac ainsi que les touristes, s’en trouvent lourdement affectée et compromettent leur sécurité;

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander à la ministre, madame Geneviève Guilbault de venir à la rencontre des élus de la MRCVG avant la fin de l’année 2024, et ce, afin de justifier la cause du retard des travaux d’amélioration de la route 105, qui celle-ci se trouve toujours dans un état lamentable.

Il est également résolu qu’advenant un non-retour à la présente résolution, les élus de la MRCVG entreprendront des actions concrètes afin de faire comprendre au ministère l’importance de ce dossier pour le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Note au procès-verbal – Vérification des comptes

Monsieur le conseiller Nicolas Malette a procédé à la vérification des comptes pour la période du 19 juin au 27 août 2024 préalablement à la séance du Conseil débutant 18 h.

2024-R-AG263 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 19 juin au 27 août 2024

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 19 juin au 27 août 2024, totalisant un montant de 2 076 310.97\$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG264 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 19 juin au 27 août 2024

Monsieur le conseiller Laurent Fortin appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu d’adopter, telle que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 19 juin au 27 août 2024 totalisant un montant de 1 013 589.83\$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG265 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 27 août 2024

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d’adopter, telle que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 27 août 2024 totalisant un montant de 310 805.19\$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG266 Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 27 août 2024

Madame la conseillère Véronique Danis, appuyée par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d’adopter, telle que présentée, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 27 août 2024 totalisant un montant de 27 387.76\$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG267 Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 19 juin au 27 août 2024

Monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par madame la conseillère Véronique Danis propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 19 juin au 27 août 2024, totalisant un montant de 33 938.11\$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières et matérielles de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou extrabudgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d’autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Claude-Ann Langevin
Directrice des ressources financières et matérielles

ÉVALUATION FONCIÈRE

2024-R-AG268

Report de la date du dépôt de rôles d'évaluation en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale

Considérant qu'en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F -2.1), l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1er novembre suivant;

Considérant que la Municipalité régionale de comté La Vallée-de-la-Gatineau sera dans l'impossibilité de déposer avant le 16 septembre le rôle des municipalités suivantes :

<u>Code géographique</u>	<u>Municipalité</u>
830 15	Kazabazua
830 20	Lac-Sainte-Marie
830 32	Gracefield
830 40	Cayamant
830 45	Blue Sea
830 60	Messines

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross propose et il est résolu par le Conseil de la MRCVG :

- de fixer au plus tard au 24 septembre 2024 la date du dépôt des rôles des municipalités de Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Gracefield, Cayamant, Blue Sea, Messines;
- de demander à la greffière d'envoyer une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

GESTION DE PROJET

2024-R-AG269

Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie (mécanique-électrique) pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance de travaux – kiosque touristique de Maniwaki

Considérant que la MRCVG a fait l'acquisition de l'immeuble situé au 144 rue principale Sud à Maniwaki dans le but d'y aménager un kiosque touristique;

Considérant que des travaux de construction sont nécessaires afin d'aménager les lieux et leur donner la vocation souhaitée;

Considérant qu'un contrat a été octroyé à RLA inc. pour les services d'architectures et que l'implication de professionnels ingénieurs spécialisés en mécanique électrique est également nécessaire à la production de plans et devis et à la surveillance de chantier;

Considérant que l'appel d'offres sur invitation « 240719 – Services professionnels (ingénierie mécanique électrique) pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance – travaux d'aménagement d'un kiosque touristique et de bureaux administratifs » a été effectué, en respect du règlement de gestion contractuel en vigueur;

Considérant que les deux soumissions suivantes ont été reçues :

- LH2 inc. services professionnels au montant de 44 600 \$ avant taxes;
- DWB Consultants au montant de 38 800 \$ avant taxes;

Considérant que les deux soumissions reçues ont été jugées conformes;

Considérant que les coûts relatifs à ce contrat seront pris à même le FRR volet 4, destiné à l'aménagement des kiosques touristiques;

Considérant la recommandation émise par le comité Infrastructures en ce sens lors de sa rencontre du 27 août 2024;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de

La Vallée-de-la-Gatineau d’octroyer le contrat 240719 – *Services professionnels (ingénierie mécanique électrique) pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance – travaux d’aménagement d’un kiosque touristique et de bureaux administratifs* à DWB Consultants, au montant de 38 800 \$ avant taxe et de prendre les sommes relatives à même le FRR Volet 4.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG270

Entérinement de contrat – Asphaltage aux kiosques touristiques de Grand-Remous et de Low

Considérant que la MRCVG se doit d’entretenir, de rendre accessible et d’assurer la pérennité de ses installations;

Considérant que le permis de voirie délivré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) au kiosque de Grand-Remous exige l’asphaltage d’une portion des deux entrées charretières sur les routes 105 et 117;

Considérant que les entrepreneurs au chantier, soit Les constructions WF, ont soumis une proposition de prix pour réaliser lesdits travaux, mais que cette proposition a été rejetée par les membres du comité infrastructures;

Considérant qu’au kiosque de Low, des travaux ont été effectués par le MTMD afin d’assurer le drainage efficace de la portion avant du terrain et que ces travaux ont nécessité l’aménagement d’un sentier reliant le stationnement à la porte d’entrée du kiosque, notamment pour faciliter l’accès aux personnes à mobilité réduite;

Considérant qu’une recherche de prix a été menée en respect du règlement de gestion contractuelle pour les deux projets d’asphaltage et qu’une seule compagnie a désiré soumissionner;

Considérant que la soumission reçue de la part de Excavations SD se décline comme suit :

- Kiosque de Grand-Remous : 9 950 \$ avant taxes;
- Kiosque de Low : 6 200 \$ avant taxes;

Considérant que les coûts relatifs à ce contrat seront pris à même le FRR volet 4, destiné à l’aménagement des kiosques touristiques;

Considérant les dépenses ont été autorisées par la directrice générale, en vertu de son pouvoir de dépense prévu au règlement de gestion contractuelle;

En conséquence, madame la conseillère Carole Robert, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d’entériner le contrat octroyé à Excavations SD pour les projets de pavage au kiosque de Low et au kiosque de Grand-Remous, aux montants et aux conditions soumis, et de prendre les sommes à même le FRR volet 4.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2024-R-AG271

Demande de prolongation d’une suspension temporaire – Territoires incompatibles avec l’activité minière

Considérant les résolutions 2023-R-AG247 et 2024-R-AG069 demandant une suspension temporaire des nouveaux titres miniers;

Considérant que la plus récente demande de suspension temporaire de la MRCVG vient à échéance le 15 septembre 2024;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) peut suspendre temporairement, pour une période de six mois, l’octroi de nouveaux titres miniers;

Considérant l’importance par les élus de suspendre à nouveau temporairement l’octroi de titres miniers sur le territoire selon la carte qui a été présentée au MRNF;

Considérant que la MRCVG est en train activement de travailler sur le processus visant à déterminer les territoires incompatibles à l’activité minière, mais qu’une prolongation supplémentaire est requise dans le cadre de la suspension temporaire;

En conséquence monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Nelson Renaud, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de redemander au MRNF de suspendre temporairement l’octroi de titres miniers pour une période de six mois additionnels dans le but de favoriser le processus de délimitation des TIAM par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG272

Octroi de contrat – Création d’un logiciel de suivi de projet (gestion de la relation client) pour le service du développement économique

Considérant que le service de développement économique assure un suivi à un grand nombre d’entreprises et de projets annuellement;

Considérant que la création d’un logiciel de gestion de la relation client (CRM) permettra une plus grande efficacité du service de développement économique au niveau des suivis des projets et des décaissements des fonds;

Considérant que cet investissement est financé à 100 % par la mesure d’Accès entreprise Québec et que le seul coût que la MRC devra assurer est le renouvellement de la licence du logiciel Tadabase (1735 \$);

Considérant que la MRC a sollicité l’Espace-O pour effectuer les travaux et qu’il possède l’expertise interne pour réaliser le projet et qu’il finance aussi une partie du développement du logiciel;

Considérant que la proposition de l’Espace-O s’élève à 6 735 \$;

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Nelson Renaud, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’octroyer le contrat à l’Espace-O pour un montant de 6 735 \$ et d’autoriser la directrice générale, Madame Joanie Courchaine, à signer le contrat de service.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG273

Avis de conformité du règlement no. 2024-366 de la municipalité de Grand-Remous relatif à la démolition d’immeubles

Considérant qu’en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no 2024-366 de la municipalité de Grand-Remous relatif à la démolition d’immeubles ;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l’aménagiste de la gestion du territoire de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d’aménagement et au document complémentaire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve du règlement no. 2024-366 de la municipalité de Grand-Remous.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG274

Avis de conformité du règlement no. 2024-355 de la municipalité de Bouchette modifiant le règlement numéro 85 pour y ajouter l’usage s5 dans la zone u-206

Considérant qu’en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no 2024-355 de la municipalité de Bouchette relatif à une modification au règlement 85 afin d’y ajouter un usage s5 dans la zone u-206;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l’aménagiste de la gestion du territoire de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d’aménagement et au document complémentaire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 2024-355 de la municipalité de Bouchette.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG275

Avis de conformité du règlement no. 2024-105 de la municipalité de Blue Sea modifiant le règlement de zonage no.93-03-15

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no 2024-105 de la municipalité de Blue Sea relatif à une modification du règlement de zonage no.93-03-15 concernant l'encadrement des établissements d'hébergements touristiques de courte durée dans les résidences secondaires ;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la gestion du territoire de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve du règlement no. 2024-105 de la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG276

Octroi de contrat – Abri-vélo – Véloroute des Draveurs

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a obtenu une subvention de Tourisme Outaouais via le programme FSETO au montant de 18 032,00\$ afin de bonifier la véloroute des Draveurs ;

Considérant qu'une soumission a été reçue par Construction FGK au montant de 30 077,00\$ avant taxes afin de procéder aux travaux reliés à la construction et l'installation de l'abri-vélo;

Considérant qu'un montant de 12 045,00\$ doit être couvert à même le budget véloroute;

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau souhaite faire l'installation d'un abri-vélo permettant d'améliorer l'expérience des usagers sur la véloroute ;

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat à Construction FGK au montant de 30 077,00\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG277

Demande de bonification – Règlement sur les oiseaux migrateurs

Considérant le Règlement sur les oiseaux migrateurs et sa modernisation entrée en vigueur le 30 juillet 2022;

Considérant la population grandissante des oiseaux migrateurs, plus précisément celle de la bernache du Canada;

Considérant que la présence de la bernache du Canada sur les terres agricoles nuit considérablement aux cultures à usage alimentaire, principalement aux jeunes pousses de cultures récemment ensemencées;

Considérant que les excréments des oiseaux nourrissent le myriophylle à épis, espèce envahissante et nuisible à la santé de nos lacs et de l'environnement, créant par conséquent un frein aux activités touristiques et agrotouristiques bénéfiques à une région comme la nôtre;

Considérant la prolifération de bactéries causées par les excréments des oiseaux dans les airs de jeux et parcs municipaux;

Considérant qu'en raison des changements climatiques de plus en plus présents, les bernaches cessent de migrer résultant en l'accroissement des populations reproductrices locales;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'adresser à Environnement et Changement climatique Canada, la demande de bonification au Règlement sur les oiseaux migrateurs, notamment afin d'augmenter les quotas autorisés par permis et le prolongement des dates d'ouverture de la chasse;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2024-R-AG278 Couverture cellulaire pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la résolution 2024-R-AG236 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil du 18 juin dernier relativement à la couverture cellulaire sur le territoire de la MRCVG;

Considérant que ce dossier est toujours aussi important pour les élus de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la connectivité est un besoin essentiel afin d'assurer la sécurité pour la population val-gatinoise;

Considérant que le 28 juin dernier, 100 sites supplémentaires ont été annoncés par le cabinet du premier ministre, cependant la Vallée-de-la-Gatineau ne figure toujours pas dans ces ajouts;

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur, le conseiller Mario Langevin propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande au gouvernement du Québec de réviser la phase II de construction de sites cellulaires afin d'y ajouter la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution au cabinet du premier ministre, monsieur François Legault ainsi qu'à l'adjoint parlementaire du ministre des Finances, monsieur Gilles Bélanger ainsi qu'aux 17 municipalités pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA POUR INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Francis Leblanc, président du regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est présent afin d'informer les membres du Conseil qu'une réunion d'information aura lieu le vendredi 6 septembre dès 10h à la salle municipale de Messines, en lien avec différents projets initiés par le regroupement.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-R-AG278 Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 18 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.